



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

23 JUILLET 2020 20H30

Les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis le 23 juillet 2020, à la mairie, sous la présidence de Simone Christin-Lafond, Maire.

Date de la convocation : 16 juillet 2020

Présents :

Marie Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Alain CHAZAL, Simone CHRISTIN-LAFOND, Leatitia CLAVIER, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Représentés : 0

Excusés : 0

Absents : 0

Votants : 11

Secrétaire de séance : Jérôme MAY

Madame la maire ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu de la réunion du 11 juin 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Délibération pour libéralités reçues (dons, remboursement, assurance...) acceptation

En vertu de l'article L.2122-22 9° du Code Général des Collectivités Territoriales : Le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. Cette procédure permet de gagner du temps lorsque la situation n'appelle pas de débat.

La délibération est votée à l'unanimité.

2. Délibération commission communale des impôts directs : désignation des contribuables

La commission communale des impôts directs doit être renouvelée, sur proposition par le conseil municipal, d'une liste de contribuables, à la direction des finances publiques, qui procède par tirage au sort à la désignation des personnes pouvant siéger à la commission (6 titulaires-6 suppléants).

La délibération est votée à l'unanimité.

3. Délibération autorisant madame la maire à signer tous les documents afférents aux travaux de remplacement des huisseries de la maison communale-devis

Le remplacement des 21 fenêtres de la maison communale était prévu, différents devis ont été demandés en conséquence ; l'entreprise retenue (offre la moins onéreuse) a dû réactualiser son devis (le délai de validité de 3 mois étant dépassé, suite à la mise en suspens due au Covid) : la somme totale s'élève à 30 301.32€, la région a octroyé une subvention de 12 979€.

L'autorisation d'acceptation de ce devis et signature par madame la maire est votée à l'unanimité.

4. Délibération pour demande de subvention auprès du département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2021

Cette enveloppe concerne des travaux permettant de faire travailler des artisans locaux, elle est financée à hauteur de 50% du coût total avec un plafond de 7000€. Madame la maire précise l'importance d'avoir une analyse globale, en prenant en compte à la fois l'amélioration du centre bourg et les différents hameaux de la commune.

C'est pourquoi, après avoir étudié différentes possibilités, il a été décidé de présenter un projet portant sur la réfection du lavoir des Mas : les devis en cours s'élèvent à un montant total de 14 027.10€ (maçonnerie 8 670.00€ charpente 5 357.10€).

La délibération pour cette demande de subvention est votée à l'unanimité.

5. Délibération pour demande de subvention auprès du département de la Loire au titre de l'aide exceptionnelle pour relance de l'activité économique

De même nature que la précédente enveloppe, avec un financement à hauteur de 80% par le conseil départemental, le projet proposé concerne l'aménagement du jardin public et des abords de la maison communale (mur et portail) pour un montant de 37 894.54€, les travaux devant impérativement débiter avant la fin de l'année.

La délibération pour cette demande de subvention est votée à l'unanimité

6. Délibération pour désignation du délégué à l'AGEDI (Agence de Gestion et Développement Informatique)

L'AGEDI est un Syndicat Intercommunal visant à mutualiser les coûts liés à l'informatisation (logiciels de gestion), selon les statuts, chaque collectivité adhérente doit proposer un délégué :

Marie Claire BARCOUDAT est désignée pour représenter la commune.

La délibération pour cette désignation est votée à l'unanimité

7. Présentation du rapport d'activités 2019 de Loire Forez Agglomération

Il rappelle les caractéristiques et compétences du territoire, en reprenant les actions engagées sur l'année 2019, ainsi que les perspectives pour 2020.

L'intégralité du document est consultable sur le site de Loire Forez : <https://www.loireforez.fr/publications/>

Le conseil municipal en prend acte

8. Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois,

Madame la maire, rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. La délibération porte sur

l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe d' un agent de deuxième classe dont le poste occupé relève de la catégorie C,

La délibération est votée à l'unanimité.

9. Délibération instaurant une prime exceptionnelle (Covid) pour le poste administratif

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

-La loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020 (article 11)

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le décret n° 2020-711 du 12 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat dans le cadre de l'épidémie de covid-19

Madame La maire propose d'instaurer une prime exceptionnelle pour le poste d'agent administratif.

La délibération est votée à l'unanimité.

10. Délibération pour avis sur une installation classée soumise à autorisation

La demande est présentée par l'entreprise Christophe ROUX pour exploiter une activité d'imprégnation des bois par autoclave pouvant présenter des risques pour l'environnement, sur la commune de Merle Leignec. L'enquête publique s'est déroulée du 6 au 20 juillet, le périmètre concerné est de 3 km autour de l'installation et comprend les communes de Merle-Leignec, Apinac et St Hilaire-Cusson-La Valmitte.

Toute personne peut prendre connaissance, à la sous-préfecture de Montbrison, à la mairie de Merle-Leignec et sur le site internet de la préfecture www.loire.gouv.fr rubrique icpe, du rapport et des conclusions motivées pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour : 6 Abstention : 5 Contre : 0

11. Informations diverses

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : le vendredi 18 septembre 2020.

Fin de la séance du conseil municipal à 21h46.

La maire,

Simone CHRISTIN-LAFOND.